

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 26 Septembre 2017

2017-05- 110

Date d'affichage :

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 21

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-sept, le 26 septembre 2017
Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 20 septembre 2017
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysaabeth CATOIRE

Jouy-le-Potier : M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, Mme Véronique DALLEAU, M. Dominique THÉNAULT, Mme Manuela CHARTIER, M. Dominique DESSAGNES, Mme Nicole BOILEAU, M. Jean-Frédéric OUVRY

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : M. Gilles BILLIOT à M. Pascal HERRERO, M. Vincent CALVO à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Bernard GILBERT à M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Annick VATZ à M. Eric LEMBO, M. Pierre HENRY à M. Jean-Jacques BOUQUIN

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Zone d'activités Chavannerie II : autorisation de déposer un permis sur bien d'autrui à Monsieur Patrice PAJON.

Monsieur Patrice PAJON, gérant de l'entreprise DEM METROLOGIE est aujourd'hui implanté sur la zone de Mérignan à La Ferté Saint-Aubin. Il a récemment repris une entreprise de son secteur d'activité implantée à Saint-Jean-de-Braye, et souhaite la rapatrier à proximité de son site actuel qui ne lui permet plus d'absorber aucun développement. Il a donc demandé à se porter acquéreur d'une parcelle de 1 900 m² zone de la Chavannerie II à La Ferté Saint-Aubin.



En attente de l'avis des domaines, le Conseil Communautaire ne peut délibérer sur la cession de l'ensemble foncier. Toutefois, à la demande du chef d'entreprise, le Conseil est sollicité pour accorder une autorisation de déposer un permis de construire sur bien d'autrui. Cette autorisation permettra au chef d'entreprise d'avancer administrativement son projet dans l'attente de la cession définitive. En effet, il est contraint de rapatrier l'activité Abraysienne dans le courant du 1^{er} trimestre 2018.

Envoyé en préfecture le 04/10/2017
Recu en préfecture le 04/10/2017
Affiché le
ID : 045-200005932-20170926-2017_05_110-DE

La Commission aménagement du territoire et développement économique a rendu un avis favorable concernant cette demande lors de sa séance du 21 septembre 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE M Patrice PAJON à déposer un permis sur bien d'autrui et donc à effectuer les démarches administratives concernant la construction de son bâtiment industriel sur cette parcelle, et à réaliser les études préalables nécessaires.

Le Président,
Jean-Paul ROCHE